

Bulletin d'inscription

Je soussigné(e) :

Adresse :

Etage : ☐ gauche ☐ droite

Tél / courriel :



VILLE DE
MOURENX

Demande mon inscription au concours Jardins et balcons fleuris 2026 dans la catégorie :

☐ balcons fleuris

☐ jardins de maison

☐ jardins d'immeuble

1) Quel mode d'arrosage privilégiez-vous ?

☐ Récupération d'eau de pluie

☐ Utilisation de l'eau du réseau

☐ Autre

2) Quelle méthode utilisez-vous pour réduire votre consommation d'eau ?

☐ Horaire d'arrosages adaptés :

☐ Utilisation de paillages ☐ Binage

3) Comment nourrissez-vous vos sols ?

☐ Utilisation d'engrais fertilisants ☐ Utilisation d'amendements biologiques

☐ Utilisation de fumures organiques

4) Quelles méthodes de désherbage employez-vous ?

☐ Chimique ☐ Au gaz ☐ Binage ☐ Autre :

5) Recyclez-vous vos déchets (verts et de cuisine)

☐ Oui ☐ Non

6) Si oui, à partir de quel procédé ?

☐ Compost ☐ Paillage ☐ Évacuation à la déchetterie

7) Comment lutez-vous contre les insectes (chenilles, araignées rouges...) et les maladies des plantes ?

BULLETIN
à déposer chez
l'Agapanthe, à
Bricomarché ou à
la mairie avant le
26 juin 2026

Règlement complet du concours disponible sur le site www.mourenx.fr

**Bricomarché
MOURENX**

**FANFELLE - GAUSENS
Horticulture GELOS**

**L'AGAPANTHE
MOURENX**

Règlement du concours

Article 1

La commune de Mourenx organise son 23ème concours Jardins et balcons fleuris en partenariat avec l'Agapanthe (fleuriste à Mourenx), l'entreprise Fanfelle et Gaussens Horticulture de Gelos et Bricomarché, sur les thèmes suivants :

- balcons fleuris,
- jardins de maison,
- jardins d'immeuble.

Article 2

Les premiers prix des éditions 2023, 2024 et 2025 sont considérés hors catégorie pour une durée de trois ans, et par conséquent ne pourront se voir décerner un 1er prix.

Article 3

Le concours sera annoncé dans la presse et par tracts afin d'inviter tous les administrés à s'inscrire chez l'Agapanthe (17, place P. et M. Curie), au magasin Bricomarché ou à la mairie avant le 26 juin 2026.

Article 4

Un jury composé des lauréats de l'édition 2025, des partenaires, des services espaces verts de la mairie et de la CCLO et d'un élu de la commission cadre de vie et sécurité, fera le tour de la ville afin de procéder à la notation durant la semaine 27 (29 juin au 3 juillet).

Article 5

Les 1er prix de chaque catégorie sont constitués de bons d'achat d'une valeur de 133 € à faire valoir auprès des partenaires.

Les 2e prix de chaque catégorie sont constitués de bons d'achat de 80 € à faire valoir auprès des partenaires. Un prix spécial sera attribué au « jardinier le plus vert ».

Tous les participants recevront une récompense.

Si pour une raison quelconque, indépendante de la volonté de l'organisateur, les gagnants ne pouvaient prendre possession de leur lot, celui-ci serait définitivement perdu et ne serait pas attribué.

Article 6

Tous les candidats seront conviés à une réception où seront présentés les documents photographiques des balcons, jardins et maisons fleuris.

A cette occasion, les récompenses seront remises officiellement.

Article 7

Pour des raisons liées à la sécheresse, le concours pourrait être annulé sans que la responsabilité de l'organisateur soit engagée.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participants en seront informés par courrier.



VILLE DE
MOURENX